

23 MARS 2026

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à dix heures trente minutes au château de Boisemont sous la présidence de Madame Marta BEILIN, doyenne d'âge de l'assemblée.

Date de convocation : 16 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 15

Etaient Présents : Ahlam ARSALANE, Marta BEILIN, Séverine BRUSSOT-COGNARD, Stéphanie CHORIN, Antoine ISINGRINI, Boubekur MERABET, Philippe MICHEL, Sylviane POULY, Tristan ROEDERER, Daniel TREUVELOT, Louis YOSHIDA, Jean-Michel ALBERTOSI, Edith THAVER, François LAINEE

Absente excusée : Emma CHARTIER (pouvoir à Séverine BRUSSOT-COGNARD)

Secrétaire de séance : Ahlam ARSALANE

### **ELECTION DU MAIRE** (délibération 2026-36)

La séance a été ouverte sous la présidence de Marta BEILIN, la plus âgée des membres du conseil.

Le Conseil Municipal, Vu le code général des collectivités territoriales, Le président donne lecture des articles L.2122-1, L.2122-4, L.2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'article L.2122-1 dispose qu'il y a dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

L'article L.2122-4 dispose que « le maire et les adjoints sont élus par le conseil municipal parmi ses membres, au scrutin secret ».

L'article L.2122-7 dispose que « le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Chaque conseiller municipal, à appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de Bulletins : 15

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls (*mention insuffisante ou annotée*) : 0

Suffrages exprimés (*nombre de bulletin – bulletins blancs et nuls*) : 15

Majorité absolue (la moitié +1 des suffrages exprimés): 8

Ont obtenu :

Madame Stéphanie CHORIN, 12 voix

Monsieur Jean-Michel ALBERTOSI, 3 voix

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après avoir délibéré par vote,**

**Proclame Madame Stéphanie CHORIN élue à la majorité, Maire de Boisemont.**

Le Maire élu prend la présidence de l'assemblée

Secrétaire de Séance  
Ahlam ARSALANE



Pour extrait conforme,  
Marta BEILIN

